Connaître le droit d’auteur relatif au son

Il est important et fondamental de prendre le réflexe et la responsabilité de citer ses sources lors d’une réalisation.

Vous êtes tenus en toutes circonstances de respecter quelques règles élémentaires lorsque vous souhaitez publier un document. Il s'agit essentiellement du respect des personnes, de leur droit à l'image et de leurs droits d'auteur. Il est important de bien intégrer ces notions dès le début de votre travail : la régularisation après coup d'une production est toujours pénible, parfois impossible.

Autorisations à recueillir

Vos élèves, comme toute personne ayant produit des textes, des images, des croquis... pour votre document radiophonique sont aussi des auteurs. Vous devez donc recueillir leur autorisation (où celle des responsables légaux s'ils sont mineurs) et pour la captation de la voix lors de l'enregistrement, et pour l'utilisation de leurs travaux. Le mieux sera d'imprimer les fiches d'autorisation, de les faires signer, les scanner puis les joindre à votre dossier de projet comme indiqué ci-dessus pour le *livrable* final.

Les personnes que vous interviewez, ou que vous enregistrez pendant une conférence ou une table ronde devront elles aussi signer une telle autorisation. Attention aux conférenciers : beaucoup ne se soucient guère des droits d'auteurs dans leurs présentations. Vérifiez la provenance de leurs vidéos, documents sonores, textes, images... avant de les réutiliser.

La fiche de traçabilité

Pour être sûr que votre document soit "dans les clous", il faut vous assurer que la licence de chaque texte, vidéo, son, image... vous permettent bien de l'utiliser. Attention tout particulièrement à la licence *Creative Commons ND (no derivative)*, qui vous interdit toute modification de l'original. Pas question de recadrer une image affectée de cette licence, d'inclure un morceau de musique dans une bande son...

Pour surveiller de près ces questions de licence, remplissez ou faites remplir par vos élèves ou collègues une fiche justificative (sources.xls , format Excel, 9ko).

Le respect des personnes

Il est enfin évident que votre *réalisation* ne devra pas comporter de propos diffamatoires, d'incitations à la discrimination.